

Ajournement du 23 mars 2015

À cet ajournement tenu le vingt troisième jour du mois de mars de l'an deux mille quinze étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Dépôt et acceptation du rapport financier pour l'année 2014

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3578-03-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du rapport financier pour l'année 2014, présenté et préparé par les auditeurs comptables Lachance, Parent, CA Inc.

Engagement des auditeurs comptables pour l'année 2015

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3579-03-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement des auditeurs comptables pour l'année 2015, soit : la Firme Lachance, Parent, CA Inc.

Engagement des services d'un avocat pour représenter la Municipalité à la Cour municipale

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin des services d'un avocat pour les représenter à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'advenant des dossiers plus complexes, la municipalité peut donner des mandats spécifiques aux avocats de son choix;

CONSIDÉRANT qu'il ne s'agirait pas d'un mandat exclusif et que cette façon de procéder permettra des économies à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3580-03-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement du cabinet d'avocats Beauvais Truchon de Québec afin de représenter la Municipalité à la Cour municipale.

Décret pour l'ouverture des rues

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3581-03-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité déclare l'ouverture des rues suivantes : rue des Marie-Ange, rue Armand-Claude, le prolongement de la rue Bellevue ainsi que la 18e Rue.

Demande d'appui auprès de la Municipalité concernant le Bâtiment des Loisirs

CONSIDÉRANT la présentation de la Municipalité pour un futur projet du bâtiment des loisirs;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un bâtiment des loisirs à Scott est un urgent dossier afin de contrer la problématique actuelle concernant le manque de bâtiments dédiés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en plein développement résidentiel et vit une augmentation remarquable de la population;

CONSIDÉRANT que les besoins et les demandes ne cessent de grandir en fonction des activités actuelles;

CONSIDÉRANT que le bâtiment actuel est en zone inondable et qu'aucun agrandissement et développement de l'offre ne sont envisageables;

CONSIDÉRANT que la localisation prévue est en plein cœur des terrains sportifs : terrain de soccer, piste cyclable, piscine municipale, de l'école etc....;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3582-03-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité appuie fortement et financièrement le futur projet du Bâtiment des loisirs.

Révision des dossiers de Madame Martine Jalbert et de Monsieur Léopold Quirion concernant le cours d'eau Gagnon

CONSIDÉRANT que suite aux pluies diluviennes survenues lors de la tempête Irène en août 2011;

CONSIDÉRANT que des travaux obligatoires ont dû être effectués dans le cours d'eau Gagnon en 2012 suite à l'autorisation de la MRC Nouvelle-Beauce pour la réparation d'un ponceau dû à l'affaissement du tuyau ce qui a occasionné de lourds dommages à deux (2) résidants de la Municipalité sur leur terrain respectif, soit : Madame Martine Jalbert, située au 780, route du Président-Kennedy et Monsieur Léopold Quirion, situé au 760, route du Président-Kennedy;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée à la Sécurité civile mais qu'aucune subvention n'a été accordée;

CONSIDÉRANT que les coûts reliant ces travaux doivent être assumés à 100 % par les propriétaires concernés pour un montant de 4 486,15 \$ chacun;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3583-03-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les propriétaires concernés auront à défrayer la moitié du montant réclamé soit : 2 243,08 \$ chacun.

Renouvellement du mandat de Madame Johanne Beaudoin (OMH)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3584-03-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT le renouvellement du mandat de Madame Johanne Beaudoin au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et ce, pour une période de trois (3) ans.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 20 :15 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier